

Romorantin-Lanthenay, le 13 juin 2014

**PROCES-VERBAL**

de la réunion de préparation de l'enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) du département de Loir-et-Cher du 3 juin 2014.

La réunion de préparation de l'enquête publique portant sur le projet de PPGDND de Loir-et-Cher s'est déroulée en salle Rochambeau du Conseil Général le mardi 3 juin de 14 à 16 heures.

Etaient présents :

Pour le Conseil Général (CG)

- Monsieur Bernard PILLEFER, vice-président du Conseil Général, Maire de Fréteval,
- Madame Rose WOLMAN, Direction Aménagement rural et Environnement, responsable du service de l'agriculture, de la gestion foncière et du développement durable, responsable de la mission PPGDND,
- Madame Virginie PORTEVIN, chargée de mission Environnement, chargée du suivi du dossier PPGDND.

Pour la Commission d'enquête (CE)

- Monsieur Patrick TICHIT, président,
- Monsieur Daniel MASSON, membre,
- Monsieur Jean-Pierre HOUDRE, membre.

Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU, membre suppléant, était absent et excusé.

L'ordre du jour préétabli était le suivant :

- point sur le dossier d'enquête,
- organisation des permanences,
- organisation de la publicité de l'enquête,
- préparation de l'arrêté d'ouverture
- préparation de l'avis au public,
- intérêt d'une réunion d'information du public,
- points divers,
- point des travaux restant à mener.

La séance commence à 14 heures par une présentation de l'ensemble des participants, puis ceux-ci examinent le dossier d'enquête.

M. TICHIT observe tout d'abord que les dispositions des articles R 123-8 et L 541-4 du Code de l'environnement ont été respectées et que l'organisation générale des documents n'appelle pas de commentaire.

Pour l'annexe 3 « Avis des administrations et des collectivités », il suggère, dans la mesure où toutes les personnes publiques consultées n'ont pas répondu, que soient jointes au dossier les correspondances adressées par le CG à l'ensemble des administrations et collectivités, ce qui permettrait au public de se rendre compte des personnes publiques consultées et de celles qui ont répondu. Il en est de même pour les syndicats de gestion des déchets ménagers, parmi lesquels le SMICTOM de Sologne semble être le seul à avoir répondu. Le CG indique qu'il va étudier la question.

M. TICHIT souhaite que soit fait le point sur les Installations de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND), puisque trois apparaissent à différents endroits dans le projet de plan : Soings-en-Sologne, Villefranche-sur-Cher et Villeherviers. Mesdames WOLMAN et PORTEVIN expliquent que l'installation de Villefranche-sur-Cher a fermé, ce qui apparaît dans le texte du projet de plan et confirme l'existence de deux ISDND seulement dans le département, Soings-en Sologne et Villeherviers.

Pour les deux Usines d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), il s'interroge sur la genèse de l'existence de celle de Vernou-en-Sologne. La réponse est que cette installation fournit de l'énergie à une usine co-localisée, à laquelle elle est indispensable, et présente un intérêt qui dépasse la seule incinération de déchets, puisqu'elle préserve des emplois par son fonctionnement.

Il note qu'à la page 33/143 du projet de plan, le tableau « Gros producteurs de déchets solides non dangereux » ne fait état que du Centre Hospitalier de Blois, alors que les Centres Hospitaliers de Vendôme et de Romorantin n'y apparaissent pas, pas plus d'ailleurs que la Polyclinique de Blois. En réponse, Mme WOLMAN indique que les données présentées proviennent de la DREAL et ont été reprises dans leur intégralité, mais qu'elle va voir ce qu'il en est.

M. TICHIT souhaite savoir ce qu'est un quai de transfert, terme qui apparaît en page 78/95 de l'évaluation environnementale. Mme PORTEVIN indique à la commission qu'il s'agit d'un endroit où les déchets sont déchargés, éventuellement pré-triés, puis transférés vers une autre destination (finale, valorisation, ...).

Il fait ensuite état de la déclaration de M. QUILLOUT, enregistré dans le P.V. de réunion de la commission consultative d'élaboration du PPGDND du 11 juillet 2012 dans laquelle il indique qu'« en 10 ans le département peut se satisfaire d'être passé d'environ 70 % de déchets enfouis à 20 % aujourd'hui » sur laquelle il souhaite des éclaircissements. Mme PORTEVIN indique alors que deux ISDND ont fermé en 2010, à Saint-Laurent-Nouan et à

Orchaise, ce qui a contraint à aller stocker une partie des déchets hors du département et explique la remarque faite. Par ailleurs, des progrès dans la pratique du tri et de la valorisation ont pu participer de manière marginale à cette évolution.

M. TICHIT interroge ensuite le CG sur le tri mécano-biologique, à propos de la déclaration d'un représentant des agriculteurs indiquant dans le P.V. de la réunion de la commission du 12 décembre 2013 qu'il préfère le tri à la source au tri mécano-biologique (TMB). Mme PORTEVIN indique qu'il n'y a pas d'installation de TMB dans le département et qu'il s'agit là du site d'ECORPAIN dans la Sarthe.

M. HOUDRE propose que soient confectionnées des affiches destinées à expliquer à un public peu averti des questions de prévention et de gestion des DND les grands principes et les choix du PPGDND en vue d'être exposées dans les différents points de consultation du dossier. Cela paraît difficile aux membres du CG, car les délais sont contraints, il faudrait pour cela constituer une documentation nouvelle et il n'est pas certain que ces affiches puissent être affichées dans tous les points de consultation.

Il intervient ensuite pour demander la possibilité d'intégrer un glossaire en fin d'évaluation environnementale, car un certain nombre des termes employés dans cette évaluation n'est pas disponible dans le glossaire du projet de plan. M. PILLEFER et Mme WOLMAN acquiescent et indiquent qu'un glossaire sera ajouté à l'évaluation environnementale.

M. TICHIT fait état dans le détail des nombreuses réserves émises par la Région Centre, la Région Pays de la Loire et le Préfet de Loir-et-Cher, autorité environnementale. Les représentants du CG indiquent qu'il existe un document, un Rapport du Président qui répond point par point à ces réserves. Il est alors convenu que ce document sera remis à la commission d'enquête et ajouté au dossier d'enquête, ce qui permettra de mieux informer le public, qui disposera ainsi des réponses du CG aux différentes remarques ou observations des Régions et du Préfet du département.

L'examen de tous les aspects du dossier étant terminé, la réunion se tourne alors vers la préparation de l'enquête publique.

**Les lieux de dépôt du dossier d'enquête et les permanences des membres de la commission** sont ensuite fixés comme suit :

<u>Blois</u>	jeudi 4/9 de 9 à 12 h
	mercredi 17/9 de 14 à 17 h
	vendredi 3/10 de 14 à 17 h
<u>Romorantin-Lanthenay</u>	jeudi 4/9 de 9 à 12 h
	lundi 15/9 de 14 à 17 h
	vendredi 3/10 de 14 à 17 h

Vendôme                      jeudi 4/9 de 9 à 12 h  
    lundi 22/9 de 14 à 17 h  
    vendredi 3/10 de 14 à 17 h

Lamotte-Beuvron        vendredi 5/9 de 9 à 12 h  
    samedi 20/9 de 9 h 30 à 12 h  
    jeudi 2/10 de 9 à 12 h

M. TICHIT indique que la répartition des permanences sera faite de sorte qu'aucun membre de la commission ne tienne de permanence sur son lieu de résidence, pour des raisons compréhensibles d'indépendance.

Les registres d'enquête seront remis le 5 juin à la CE pour permettre à chacun de ses membres de les préparer pour les lieux où ils tiendront leurs permanences.

A l'issue de l'enquête, tous les registres seront rassemblés au CG pour permettre au président de la CE de les clôturer.

Les quatre dossiers d'enquête seront signés par le président de la CE au CG avant leur mise en place dans les lieux de consultation du public à une date à convenir entre Mme PORTEVIN et M. TICHIT.

Pour l'organisation de la publicité de l'enquête dans les deux journaux régionaux, M. TICHIT conseille d'appliquer des délais suffisants aux dates de parution prévues au moins 15 jours avant le début de l'enquête et dans les huit jours, afin de disposer d'une marge de sécurité et d'éviter un défaut de forme légale de l'enquête.

Le CG indique qu'outre les deux journaux choisis en Loir-et-Cher, un quotidien sera choisi dans le Loiret et un autre dans la Sarthe sur les listes émises par les préfetures de ces départements, pour permettre une meilleure information du public extérieur au Loir-et-Cher.

En dehors des lieux de consultation, Blois, Romorantin-Lanthenay, Vendôme et Lamotte-Beuvron, M. TICHIT propose que l'affichage soit aussi prévu dans les quatre communes du Loiret membres du SMICTOM de Sologne, ce qui est approuvé par le CG.

La remarque indiquant qu'il faut prévoir des délais vaut autant pour cet affichage que pour les annonces légales dans les journaux régionaux.

Il fait ensuite mention de la publication de l'avis d'enquête sur le site Internet du CG et éventuellement sur d'autres sites et fait état de la possibilité de faire passer l'information sur les tableaux lumineux qui existent dans certaines villes. De l'avis des participants, ce type de tableau n'existe qu'à Blois dans le département.

Un rappel de l'avis d'enquête dans la revue « Loir-et-Cher Infos » du CG est envisagé en cours de discussion, mais ne sera pas possible, car le thème n'a pas été retenu dans le numéro de juin et le numéro suivant paraîtra en octobre et sortira donc après la fin de l'enquête.

Les participants examinent ensuite **le projet d'arrêté** proposé par Mme PORTEVIN à la lumière des prescriptions de l'article R 123-9 du Code de l'environnement. A l'issue, M. PILLEFER indique que le projet sera proposé pour avis à la CE par courrier électronique avant sa mise à la signature du Président du CG.


Pour **l'avis au public**, dans lequel les informations prévues sont les mêmes que celles de l'arrêté, M. TICHIT indique qu'il n'est pas obligatoire d'utiliser les grandes affiches jaunes, prescrites uniquement pour l'affichage sur les lieux, dans le cas de l'affichage au CG et dans les mairies, mais que, si le CG souhaite le faire, cela ne peut qu'améliorer la visibilité de l'affichage pour le public.

L'intérêt d'une **réunion d'information du public** est ensuite étudié et il ressort des discussions que cela ne présente pas d'intérêt pour cette enquête publique.

Mme WOLMAN fait en conclusion **le point des travaux restant à mener** avant le début de l'enquête :

- mise à jour du dossier d'enquête,
- ajouter au dossier d'enquête le « Rapport du Président » apportant les réponses du CG aux réserves des administrations et collectivités,
- établir un glossaire des acronymes et le joindre à l'évaluation environnementale,
- s'assurer de la disponibilité d'une salle sur les lieux d'enquête aux dates et horaires fixés,
- rédiger les projets d'arrêté et d'avis d'enquête, à présenter pour avis à la CE avant signature par le Président du CG,
- rechercher et choisir les journaux accrédités dans le Loiret et la Sarthe,
- effectuer le routage de l'adresse e-mail spécifique à l'enquête vers l'adresse personnelle du Président de la CE,
- fournir les registres à la CE le 5/06 matin,
- prévoir une date pour la signature des dossiers d'enquête par le président de la CE avant envoi vers les lieux d'enquête.

Mme Rose WOLMAN



M. Patrick TICHIT





Annonce parue le 11/08/2014 dans **La Nouvelle République - Edition Loir et Cher**

Conseil Général de Loir-et-Cher

---

AVIS D'Enquête publique

---

**PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX**

---

Le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) sera ouverte :

**du jeudi 4 septembre 2014 à 9h00 au vendredi 3 octobre 2014 à 17h00**

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans comme suit : Président : Monsieur Patrick TICHIT, Membres titulaires : Messieurs Daniel MASSON et Jean-Pierre HOUDRE, Membre suppléant : Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture désignés, ci-dessous :

**Hôtel du Département, Place de la République 41020 BLOIS Cedex**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h

- mercredi 17 septembre de 14h à 17h
- vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h

**Mairie de Romorantin-Lanthenay, Locaux des Services Techniques, 41206  
ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex**

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30

Du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Le vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 16h30

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h
- Lundi 15 septembre de 14h à 17h
- Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 16h30

**Mairie de Vendôme, Hôtel de Ville, 41100 VENDÔME**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public le mardi matin

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h
- Lundi 22 septembre de 14h à 17h
- Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h

**Mairie de Lamotte-Beuvron, Hôtel de Ville, 41600 LAMOTTE-BEUVRON**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public le jeudi après-midi

Samedi de 9h30 à 12h00

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- vendredi 5 septembre 2014 de 9h à 12h

- Samedi 20 septembre de 9h30 à 12h

- Jeudi 2 octobre 2014 de 9h à 12h

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil général de Loir-et-Cher : [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Le projet de PPGDND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de Monsieur le Président du Conseil général de Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général de Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au Président de la Commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : [enquetePPGDND@cg41.fr](mailto:enquetePPGDND@cg41.fr) ou par courrier envoyé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher, Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.



Toute observation parvenue par courrier ou par courriel après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 3 octobre 2014 à 17h00, sera jugée irrecevable.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du 1er jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'Aménagement rural et de l'Environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex, ainsi que dans l'ensemble des communes où aura eu lieu l'enquête et à la Préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Loiret). Ces documents seront également publiés sur le site internet [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).



Annonce parue le 05/09/2014 dans **La Nouvelle République - Edition Loir et Cher**

Annonce précédente

Conseil Général de Loir-et-Cher

---

AVIS D'Enquête publique

---

**PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX**

---

Le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) sera ouverte :

**du jeudi 4 septembre 2014 à 9h00 au vendredi 3 octobre 2014 à 17h00**

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans comme suit : Président : Monsieur Patrick TICHIT, Membres titulaires : Messieurs Daniel MASSON et Jean-Pierre HOUDRE, Membre suppléant : Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture désignés, ci-dessous :

**Hôtel du Département, Place de la République 41020 BLOIS Cedex**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h

- mercredi 17 septembre de 14h à 17h

- vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h

**Mairie de Romorantin-Lanthenay**, Locaux des Services Techniques, 41206  
ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30

Du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Le vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 16h30

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h

- Lundi 15 septembre de 14h à 17h

- Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 16h30

**Mairie de Vendôme**, Hôtel de Ville, 41100 VENDÔME

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public le mardi matin

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h

- Lundi 22 septembre de 14h à 17h

- Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h

**Mairie de Lamotte-Beuvron**, Hôtel de Ville, 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public le jeudi après-midi

Samedi de 9h30 à 12h00

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- vendredi 5 septembre 2014 de 9h à 12h

- Samedi 20 septembre de 9h30 à 12h

- Jeudi 2 octobre 2014 de 9h à 12h

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil général de Loir-et-Cher : [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Le projet de PPGDND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de Monsieur le Président du Conseil général de Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général de Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au Président de la Commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : [enquetePPGDND@cg41.fr](mailto:enquetePPGDND@cg41.fr) ou par courrier envoyé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher, Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toute observation parvenue par courrier ou par courriel après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 3 octobre 2014 à 17h00, sera jugée irrecevable.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du 1er jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'Aménagement rural et de l'Environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex, ainsi que dans l'ensemble des communes où aura eu lieu l'enquête et à la Préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Loiret). Ces documents seront également publiés sur le site internet [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Annonce parue le 08/08/2014 dans **La Renaissance du Loir et Cher**

Conseil Général de Loir-et-Cher

---

AVIS D'Enquête publique

---

PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

---

Le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) sera ouverte :

**du jeudi 4 septembre 2014 à 9h00 au vendredi 3 octobre 2014 à 17h00**

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans comme suit : Président : Monsieur Patrick TICHIT, Membres titulaires : Messieurs Daniel MASSON et Jean-Pierre HOUDRE, Membre suppléant : Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture désignés, ci-dessous :

**Hôtel du Département, Place de la République 41020 BLOIS Cedex**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h
- mercredi 17 septembre de 14h à 17h
- vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h

**Mairie de Romorantin-Lanthenay**, Locaux des Services Techniques, 41206  
ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30

Du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Le vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 16h30

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h
- Lundi 15 septembre de 14h à 17h
- Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 16h30

**Mairie de Vendôme**, Hôtel de Ville, 41100 VENDÔME

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public le mardi matin

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h
- Lundi 22 septembre de 14h à 17h
- Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h

**Mairie de Lamotte-Beuvron**, Hôtel de Ville, 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public le jeudi après-midi

Samedi de 9h30 à 12h00

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- vendredi 5 septembre 2014 de 9h à 12h
- Samedi 20 septembre de 9h30 à 12h
- Jeudi 2 octobre 2014 de 9h à 12h

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil général de Loir-et-Cher : [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Le projet de PPGDND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de Monsieur le Président du Conseil général de Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général de Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au Président de la Commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : [enquetePPGDND@cg41.fr](mailto:enquetePPGDND@cg41.fr) ou par courrier envoyé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher, Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toute observation parvenue par courrier ou par courriel après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 3 octobre 2014 à 17h00, sera jugée irrecevable.



Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du 1er jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'Aménagement rural et de l'Environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex, ainsi que dans l'ensemble des communes où aura eu lieu l'enquête et à la Préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Loiret). Ces documents seront également publiés sur le site internet [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Annonce parue le **05/09/2014** dans **La Renaissance du Loir et Cher**

Conseil Général de Loir-et-Cher

---

AVIS D'Enquête publique

---

PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

---

Le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) sera ouverte :

**du jeudi 4 septembre 2014 à 9h00 au vendredi 3 octobre 2014 à 17h00**

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans comme suit : Président : Monsieur Patrick TICHIT, Membres titulaires : Messieurs Daniel MASSON et Jean-Pierre HOUDRE, Membre suppléant : Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture désignés, ci-dessous :

**Hôtel du Département, Place de la République 41020 BLOIS Cedex**

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h

- mercredi 17 septembre de 14h à 17h

- vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h

**Mairie de Romorantin-Lanthenay**, Locaux des Services Techniques, 41206  
ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30

Du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Le vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 16h30

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h
- Lundi 15 septembre de 14h à 17h
- Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 16h30

**Mairie de Vendôme**, Hôtel de Ville, 41100 VENDÔME

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public le mardi matin

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h
- Lundi 22 septembre de 14h à 17h
- Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h

**Mairie de Lamotte-Beuvron**, Hôtel de Ville, 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Fermeture au public le jeudi après-midi

Samedi de 9h30 à 12h00

**Permanence du Commissaire Enquêteur :**

- vendredi 5 septembre 2014 de 9h à 12h
- Samedi 20 septembre de 9h30 à 12h
- Jeudi 2 octobre 2014 de 9h à 12h

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil général de Loir-et-Cher : [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Le projet de PPGDND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de Monsieur le Président du Conseil général de Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général de Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au Président de la Commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : [enquetePPGDND@cg41.fr](mailto:enquetePPGDND@cg41.fr) ou par courrier envoyé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher, Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toute observation parvenue par courrier ou par courriel après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 3 octobre 2014 à 17h00, sera jugée irrecevable.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du 1er jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'Aménagement rural et de l'Environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex, ainsi que dans l'ensemble des communes où aura eu lieu l'enquête et à la Préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Loiret). Ces documents seront également publiés sur le site internet [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

# Annonces classées

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



## CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIR-ET-CHER

### Avis d'enquête publique Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Le président du Conseil général du Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) sera ouverte du jeudi 4 septembre 2014 à 9 heures au vendredi 3 octobre 2014 à 17 heures.

Ce plan est un document de planification territoriale mis à jour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans comme suit :

- Président : M. Patrick Tichit.
- Membres titulaires : M.M. Daniel Musson et Jean-Pierre Houde.
- Membre suppléant : M. Jean-Jacques Rousseau.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture désignés, ci-dessous :

Hôtel du Département : place de la République, 41020 Blois cedex, du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures et de 19 h 30 à 17 heures.

Permanences du commissaire enquêteur :

- Jeudi 4 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.
- Mercredi 17 septembre 2014 de 14 heures à 17 heures.
- Vendredi 3 octobre 2014 de 14 heures à 17 heures.

Mairie de Romorantin-Lanthenay : locaux des services techniques, 41205 Romorantin-Lanthenay cedex. Le lundi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, du mardi au jeudi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30, le vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30.

lieu l'enquête et à la préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Mayenne). Ces documents seront également publiés sur le site Internet [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr)

**RECHERCHES ANNONCES**

RECHERCHES ANNONCES  
www.rechercheannonces.com  
www.lesannuaires.com  
www.lesannuaires.com  
www.lesannuaires.com  
www.lesannuaires.com

0825 818 818

#### BONNES AFFAIRES

**BROCANTERIE des FOURNEURS**, achète tous meubles anciens, selle à louer, violons, cartes postales, vieilles poupées, bibelots, livres. **à n e n s** 02.38.44.04.16 06.11.04.53.77 Siret 337771844 649601.

#### ANIMAUX

**ELEVAGE ET VENTE DE VOLAILLES VIVANTES EN DIRECT**, sur les marchés Courtenay, La Millie-la Forêt, Lorris, etc et en direct de l'élevage au 160 chemin des Chéniers Vieilles-Maisons-sur-Jourdain. Tél. 02.38.87.76.88 contact@eleveageslesminets.fr 669397

#### JARDINAGE

Artisan réalise : élagage, abattage, plantations, pavage/déblage/dalles, taille de haies, engazonnements, scarification de pelouse. Desvis gratuit. Contact : Fleury les Aubrais/Ingrès Tél : 02.38.72.70.86 - Siret : 0674481724 6412 60 00

#### REBUSANS

ARTISAN pour vos travaux neufs ou rénovation de voitures, décaussage, machine, gergage, déblatage, aménagement de vos extérieurs et intérieurs. JPB SERVICES 161 02.38.72.70.86 - Siret : 0674481724 6412 60 00

**la république du centre** **recherches annonces**

### La formule... Offres réservées aux particuliers

Forfait 8 lignes	1 semaine	3 semaines	4 semaines
15,90 €	25,90 €	35,90 €	45,90 €
25,90 €	35,90 €	45,90 €	55,90 €
35,90 €	45,90 €	55,90 €	65,90 €
45,90 €	55,90 €	65,90 €	75,90 €

### Les options...

- Option rendement (sauf Immobilier) + 3€**  
Si votre bien n'est pas vendu à l'issue des 4 semaines, nous nous engageons à renouveler le même nombre d'annonces sur un simple appel de votre part.
- Option Internet (uniquement Immobilier) + 8€**  
Vos annonces est reprise sur le site lelap-anno.com, 48 heures après la première parution.
- Option photo + 20€**  
Mise en avant de votre bien grâce à sa photo.
- Option rédaction + 15€ (obligatoire pour les rencontres)**
- Option vitrine + 5€**  
Votre annonce affichée dans la vitrine d'une agence en centre ville pour une durée max de 4 semaines (sauf Orléans).
- Option symbiose + 3€**  
Devant votre annonce : formule idéale pour la mettre en valeur.

### Jours de parution... et délais de remise des éléments

- Emploi : mardi > jusqu'au vendredi précédent avant 12 h
- Automobile : mercredi > jusqu'au lundi précédent avant 12 h
- Immobilier : jeudi > jusqu'au mardi précédent avant 12 h
- Télé et services : vendredi > jusqu'au jeudi précédent avant 12 h
- Toutes rubriques : samedi > jusqu'au jeudi précédent avant 12 h

### L'annonce... Forfait de 8 lignes sur la base de 34 jours par ligne

PIECE JOINTE N° 6

ret. 319 2983 8000167.  
670495

**VOYAGE**  
NICOLE VINLARD ASTROMOLOGUE, prévisions précises sur terre, enlèvement gravité, chargement-déchargement cabinet, par correspondance.  
Tél. 02.38.51.08.32 et 06.70.77.75.84  
Siret: 31254154200015.

JACK CHEVALIER, voyant parapsychologue, consultation de voyance sur rendez-vous ou par téléphone, séance de magnétisme. Siret 353 690 717 00025 - 21bis, av. du champ de Mars - ORLÈANS - tél : 02.38.4.60.460 - 06.82.35.98.25. 523569

**BIBLIOTHÈQUE**  
JR TRANSPORTS livraisons de 1 à 12 m3, sable, gravillon, terre, enlèvement gravité, chargement-déchargement camion grue.  
Tél. 06.09.35.25.55 - ouvert 6 jours/7j  
Siret: 3518188000019 527912

Pour passer votre petite annonce dans la république du Centre  
**0825.818.818** (02.38.51.08.32)  
www.centre.fr

**LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE**  
SIRET à participation membre au capital de 338.650 €

Président-directeur général : M. Michel HAROUDIZ  
Directeur général délégué, Directeur de la publication, éditeur : M. Olivier BONNICHON  
Rédactrice en chef : Mme Christine BARAUDIC  
Principal actionnaire : Groupe La Montagne Centre-France

Adresses : • Direction, rédaction, administration et vente : rue de la Halle - SARAN - BP 93085 45403 FLEURY-LES-AURVAIS Cedex  
Tél. 02.38.79.79.80 Télécopie 02.38.78.79.79  
E-mail : direction.lmrc@centrefrance.com  
• Imprimerie : GCF Bourdillais - GNP Mifny-Moy

I. - PUBLICITÉ RÉGIONALE ET LOCALE : Alliance Média, Rue de la Halle - SARAN - BP 25280 45403 FLEURY-LES-AURVAIS Cedex - Tél. 02.38.79.44.09.  
II. - PUBLICITÉ NATIONALE (commerciales, annonces classées, carrières et promotions) : COBIS-QUOTIDIENS 305, avenue Le-Jour-se-Teve 92519 Boulogne-Billancourt Cedex - Tél. 01.55.39.71.00 - Fax 01.55.39.21.23  
Numéro de commission paritaire : 0115 C 85991  
Tirage moyen : 99.834 exemplaires - I.S.S.N. 0221-9150

**Centre France**

Moitié de Vendôme : hôtel de ville, 41100 Vendôme : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ; fermeture au public le mardi matin.  
Pernennies du commissaire enquêteur :  
-- Jeudi 4 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.  
-- lundi 22 septembre 2014 de 14 heures à 17 heures.  
-- Vendredi 3 octobre 2014 de 14 heures à 17 heures.

Moitié de Lamotte-Beuvron : hôtel de ville, 41600 Lamotte-Beuvron : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ; fermeture ou public le jeudi après-midi ; samedi de 9 h 30 à 12 heures.  
Pernennies du commissaire enquêteur :  
-- Vendredi 5 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.  
-- Samedi 20 septembre 2014 de 9 h 30 à 12 heures.  
-- Jeudi 2 octobre 2014 de 9 heures à 12 heures.

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil général du Loir-et-Cher : www.cg41.fr

Le projet de PCND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Président du Conseil général du Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général du Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général du Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service Agriculture, Gestion foncière et Développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au président de la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : enquete@pcnd@cg41.fr ou par courrier envoyé à M. le Président, de la commission d'enquête, Elaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Loir-et-Cher, Conseil général du Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service Agriculture, Gestion foncière et Développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel, seront consultées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toute observation, parvenue par courrier ou par courriel après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 3 octobre 2014 à 17 heures, sera jugée irrecevable.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du premier jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux heures d'ouverture au public du Conseil général du Loir-et-Cher, direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service Agriculture, Gestion foncière et Développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex, ainsi que lors l'ensemble des communes où aura eu

**Coordonnées (obligatoires - à usage administratif interne)\*\***

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Tel. \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Chèque à l'ordre de Centre France Publicité

Carte bleue - Date d'expiration : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_

Cryptogramme (ou dos de la carte) \_\_\_\_\_

**LES CONTACTS**

➔ Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h - **0825.818.818** (02.38.51.08.32) (T.C.F.)

➔ Par internet : [centrefrance.com](http://centrefrance.com) Par fax : **04.73.17.30.19**

➔ Par mail : [annonces.cfp@centrefrance.com](mailto:annonces.cfp@centrefrance.com)

➔ Par courrier : Centre France Publicité  
45, rue du Clos-Saur - BP 90124 - 63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

➔ A votre agence la plus proche : Pithiviers : 31, rue de la Couronne  
• Montargis : 48, rue Bayée • Gien : 114, rue Victor-Hugo

**centrauto** **centrefrance** **centrefrance**

\* Afin de répondre aux contraintes de production en vigueur dans le pays, la responsabilité des processus post-éditions doit être assumée par le client. \*\* Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit de rétractation pour toute commande vous concernant. Les informations communiquées sont susceptibles d'être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été fournies. La République du Centre s'engage à respecter le droit, ainsi de faciliter la copie d'information des lecteurs, de réaliser l'insertion d'une commande sans coût à ce jour. Veuillez lire attentivement le livret de renseignements qui accompagne votre commande. Pour tout remboursement ou pour tout autre renseignement, le livret sera en mesure de vous renseigner. Dès la première livraison, les annonces ne seront pas remboursées.





# Un octogénaire retrouvé mort à Montargis

**FAIT DIVERS.** Le corps, en partie dénudé, se trouvait près des voies ferrées. **PAGE 4**



**■ MONTARGIS**  
L'ouverture de la maison de santé reportée au printemps 2015

**PAGE 14**

# LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Centre **LOIRET** VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2014 - 1,00€



Charles Péguy est mort à 41 ans, le 5 septembre 1914, criblé d'une balle en pleine tête.

# L'hommage d'Orléans à Charles Péguy

**ANNIVERSAIRE.** Le centenaire de la mort de l'intellectuel, tué à la Grande Guerre, est célébré aujourd'hui.

**ATTACHEMENT.** L'écrivain est né et a vécu dans la capitale régionale, où le centre qui lui est dédié a été rénové.

**PAGES 2 ET 3**

**■ FONTENAY-SUR-LOING**  
René Alaux, maire durant 51 ans, est décédé

**PAGES 6 ET 14**

**■ ÉDITION**  
Une véritable ruée sur le livre de Valérie Trierweiler

**PAGES 8 ET 38**

**■ LOISIRS**  
Huit pages pour programmer vos prochaines sorties

**CABINET CENTRAL**

# Les moteurs ont rugi à Innov-Agri



**■ OUTARVILLE.** À l'occasion des 25 ans du salon agricole, la commune du Pithiverais accueillait, hier, le championnat de France de tracteur-pulling.

**■ SHOW.** Pour cette grande première, une trentaine de pilotes ont lancé leurs monstres mécaniques devant des milliers de spectateurs. **PHOTO ANTONINI LE BRIS**

**PAGE 11**



L'ÉDITORIAL DE **JACQUES CAMUS**

## CAUSE COMMUNE

Pour le sommet de l'Otan, il serait bon que les pays occidentaux fassent enfin cause commune en oubliant les calculs égoïstes. Ce qui rassemble les grandes démocraties doit être plus fort que ce qui les divise.

**PAGE 37**



# La France s'offre une victoire de prestige

**FOOTBALL.** En amical, hier soir au Stade de France, les Bleus ont triomphé (1-0) de l'Espagne, qu'ils n'avaient pas battue depuis 2006. Loïc Rémy (ci-contre, à gauche) a inscrit le but victorieux, qui a sanctionné un match convaincant.

**PAGE 33**

05709714



# Annonces classées

## ANNONCES LEGALES ET ADMINISTRATIVES

LOIR-ET-CHEZ



### CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIR-ET-CHEZ

## Avis d'enquête publique Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Le président du Conseil général du Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) sera ouverte du jeudi 4 septembre 2014 à 9 heures au vendredi 3 octobre 2014 à 17 heures.

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les entreprises privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans comme suit :

- Président : M. Patrick Tchébé
- Membres titulaires : M. Daniel Messon et Jean-Pierre Houcine
- Membre suppléant : M. Jean-Jacques Rousseaux

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture indiqués, ci-dessous :

Hôtel de Département : place de la République, 41020 Blois-centre, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

- Présentations de la commission enquêteur :
- Jeudi 4 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.
  - Vendredi 5 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.
  - Mercredi 17 septembre 2014 de 14 heures à 17 heures.
  - Vendredi 3 octobre 2014 de 14 heures à 17 heures.

Mairie de Blois-sur-Ardenne : bureau des services techniques, 41020 Blois-sur-Ardenne-les-Hauts : du lundi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures ; du mardi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 ; le vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30.

- Présentations de la commission enquêteur :
- Jeudi 4 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.
  - Vendredi 5 septembre 2014 de 14 heures à 17 heures.
  - Vendredi 3 octobre 2014 de 14 heures à 17 h 30.

Mairie de Vendôme : hôtel de ville, 41100 Vendôme : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ; fermeture au public le mardi matin.

- Présentations de la commission enquêteur :
- Jeudi 4 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.
  - Vendredi 5 septembre 2014 de 14 heures à 17 heures.
  - Vendredi 3 octobre 2014 de 14 heures à 17 heures.

Mairie de Lavault-Beauregard : hôtel de ville, 41600 Lavault-Beauregard : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ; fermeture au public le jeudi après-midi ; samedi de 9 h 30 à 12 heures.

- Présentations de la commission enquêteur :
- Vendredi 5 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures.
  - Samedi 20 septembre 2014 de 9 h 30 à 12 heures.
  - Jeudi 2 octobre 2014 de 9 heures à 12 heures.

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil général du Loir-et-Cher : [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr)

Le projet de PPGDND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Président du Conseil général du Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général du Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général du Loir-et-Cher, Direction de l'Aménagement rural et de l'Équipement, service Agriculture, Gestion foncière et Développement durable, place de la République, 41020 Blois-centre.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au président de la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse ci-dessous : [enqueteppgdnd@cg41.fr](mailto:enqueteppgdnd@cg41.fr) ou par courrier acheminé à M. le Président de la commission d'enquête, Bureau du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Loir-et-Cher, Conseil général du Loir-et-Cher, Direction de l'Aménagement rural et de l'Équipement, service Agriculture, Gestion foncière et Développement durable, place de la République, 41020 Blois-centre.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toute observation présentée par courrier ou par courriel après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 3 octobre 2014 à 17 heures, sera jugée irrecevable.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du premier jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au Conseil général du Loir-et-Cher, Direction de l'Aménagement rural et de l'Équipement, service Agriculture, Gestion foncière et Développement durable, place de la République, 41020 Blois-centre, ainsi que dans l'ensemble des communes où aura eu

lieu l'enquête et à la préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Mayenne). Ces documents seront également publiés sur le site Internet [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr)

**PETITES ANNONCES**  
Retrouvez nos annonces sur  
[www.centreammo.com](http://www.centreammo.com)  
[www.centreautos.com](http://www.centreautos.com)  
[www.centreemploi.com](http://www.centreemploi.com)  
Votre petite annonce par téléphone au  
**0825.818.818**  
(tarif 0600)

**IMMOBILIER**  
centreammo

**INFORMATION RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS**  
Madame, Monsieur, Cher Client  
Avec l'évolution des nouvelles technologies, nous souhaitons intégrer vos besoins au cœur de nos préoccupations.  
C'est pourquoi nous mettons à votre disposition une équipe de spécialistes pour vos Petites Annonces (Voies emploi et annonces de professionnels).  
A compter de 9 septembre pour vos présentations dans le Département de Centre, nous pouvons répondre de nos conseils :

- Par téléphone : 0825.818.818 (tarif 0600)
- Par fax : 04.73.17.30.19
- Par mail : [annonces@centreammo.com](mailto:annonces@centreammo.com)
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h30

### EMPLOIS

#### SERVICE À LA PERSONNE

**RECHERCHE GARDIEN**, propriété environ 6ha, logé, temps partiel, petits travaux jardinage, conviendrait à retraité. — Tél. 02.38.67.23.25 ou 06.25.37.77.73. 679590

### BONNES AFFAIRES

#### ANNUITES BROCANTES

**BROCANTEUSE des FOURBURES**, achète tous meubles anciens, selle à la main, violons, cartes postales, vieilles poupées, bibelots, livres anciens. 02.38.44.04.16 - 06.11.04.53.77 Siret 33777844 649626

#### DÉBARÈMENT et DÉBARÈRS

**Depuis 30 ans, Pascal & Stéphan ERREZ de la cave au grenier commerce et successions, famille se déplace en 24 h dans toute la région. 02.38.44.04.16 - 06.11.04.53.77 Siret 33777844 649619**



**VENTE AU DÉMOLAGE**, samedi 5 sept., entre 10 h et 18 h, cause départ, nombreux meubles, tapis, électroménager, machines à coudre, bibelots, flûte de mois, vêtements f., prix très attractif, tout doit disparaître, 24 rue du 11 novembre, Fleury-les-Aubrais. — Tél. 06.03.10.42.35. 661995

**ACHÈTE tous prix VIOLON, VIOLONCELLES, ARCHETS, GUITARES, même occasion. Se déplace gratuitement. Tél. 06.50.06.24.30. 530798**

**ACHÈTE doubles, bouillons et menus anciens et vieux stocks de magasins. BEAUCOUSIN Catherine 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 667286**

**PASSIONNÉE DE POMPES ANCIENNES** recherche pompes à tête porcelaine ou tête saule, même datées de 1850 à 1930, achète cher selon modèle, faire offre. — Tél. 06.61.69.18.82. 676698

**ACHÈTE d'objets anciens, meubles et vieux stocks de magasins. BEAUCOUSIN Catherine 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 667286**

**ACHÈTE d'objets anciens, meubles et vieux stocks de magasins. BEAUCOUSIN Catherine 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 667286**

### MEUBLES

**À ENLEVER DE JARDIN, à enlever, 2 mètres par 3 mètres, remis trois couches intérieur et extérieur, double toit avec singles, plus surface équivalente de dalles gravillonnées permettant le rangement sans macronnerie, état neuf, 400 €, Olivet. — Tél. 02.38.51.39.48. 669126**

### JARDINAGE

**ACTIVITÉ ÉPIRETIENNE DE JARDIN, 20 ans d'exp., taille, élagage, petits bricolages, CESU et tickets CACESU, réduction impôt. — Tél. 06.36.57.46.37. 676018**

**ACHÈTE cloches de jardin en verre anciennes. BEAUCOUSIN Catherine 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 667282**

**ACHÈTE cloches de jardin en verre anciennes. BEAUCOUSIN Catherine 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 667282**

**Artisan réalise : élagage, abattage, plantations, pavage/dallage/allées, taille de haies, engazonnement, scarification de pelouse. Devis gratuit, Contrat d'entretien - CONTRAT PAYSAGES Fleury les Aubrais/Indre 06.22.72.70.96 (Siret 494623488) 524244**

**ACHÈTE vieux vêtements de maquignon, de chasse (blouses, gilets, vestes, pantalons) ; vêtements de compagnie anciens et vieilles bottes (gaines, bottes et gêtres ; vieux vêtements militaires et vestes de pompier 1820 à 1920 ; fusils et torches anciens. BEAUCOUSIN Catherine 06.08.84.27.75 ou 02.32.50.50.22. 667035**

**RECHERCHER 12 ans d'expérience** réalise tout entretien et remise en état, tonde, taille de haies, plantation, élagage, réglage CESU, réduction impôt 50%. Téléphone 06.22.72.90.71. 670819

### AGRICULTURE

**VENTE GUELLETTE DIRECTE POMMES - POIRES Les Fruits de la Massue Rémi Jouve MEZIÈRES-LEZ-CLERY De l'ancien pays de France (Siret 616616) Tél. 06 09 40 61 11 (Siret 616616)**

**Particulier vend BÉMONIQUE 4 à 9 tonnes. Tél. 02.38.32.33.48. 679677**

**SANS BÂNE bois de chauffage, chêne, charme, Merisier, Gien : 50 cm 48 euros, 33 cm 55 euros ; Orléans : 50 cm 50 euros 33 cm 55 euros. RCS 518191713. Tél. 06.63.32.67.67. 676770**

### BRICOLAGE

**Suite déchets, MACHINE COMMUNE BOIS DUCQUE C650, 6 opérations, 2 moteurs 380 V triphasé, env.300 kg, fonte, avec outillage, bon état, 500 € à débiter, visible à Asnières-le-Marché, réservé à connaître. Particulier, Tél.06.12.58.03.04 (laisser message). 679667**

**NOUVELLE rubrique COVOITURAGE**  
Dans vos pages Petites Annonces

**LES TRANSPORTS** livraison de 10 à 12 m3, sable, gravillon, terre, enlèvement gravot, chargement-déchargement camion grue. Tél.06.09.35.25.55 - ouvert 6jours/7 Siret:351812800019 52970

### LOISIRS-DÉTENTE

#### COLLECTIONS

**Particulier vend 1 LOT DE 250 DISQUES 33T, 45T, 78T 150 euros ; 1 lot de 25 poupées, tête porcelaine, 150 euros ; 1 service de Gien bleu 1876 : 53 pièces quinquantes, vieilles falence de Gien 1876, 1 pendule en bleu de Gien, sur fond blanc 1876 ; 1 lot vieux égores de Havona, avec jali coffret en bois précieux 100 euros ; 1 lot vieux cloches 1843-1875 ; 1 lot de 5 montres gousset, et argent, bronzes et antiquités africaines. Tél.09.62.14.02.91, 02.38.67.08.26 le matin avant 9h30, midi 12h30-14h, soir après 20 heures. 691582**

**Particulier vend DÉFENSES D'ÉLÉPHANTS 1,50 m/2 m, noire brute, documents CITES en règle, vieux égores de Havona, vieux vins et alcools, VIEILLES ÉPREUVES DE GIEN 1876, pendules bleu de Gien 1876, service classe 55 pièces, en Meun de Gien 1876, 3 montres anciennes et argent, à gousset, 1 lot 250 disques 33-45-78 tous 290 euros, 1 lot de 25 poupées tête porcelaine 200 euros, bronzes et antiquités africaines. Tél.09.62.14.02.91, 02.38.67.08.26 le matin avant 9h30, midi 12h30-14h, soir après 20 heures (absent du 15 au 20/08). 679089**

**CHIENS MALIBON, à réserver, 4 femelles et 2 mâles, vaccinés, précés, certificats de bonne santé, disponible début septembre, nés 9/8/8, n° 250269604833333, 400 €, particulier à Charny. — Tél. 06.29.38.61.82. 674309**

### PERDUS TROUVÉS

**PROF EXPERIMENTE**, pour chiens en difficulté, français, math, anglais, programmation et collage, sur Orléans et environs, La Ferrière-Saint-Aubin et environs. — Tél. 06.96.24.51.51. 679656

### COURS LECONS

**QUI A VOUS hébergé, perdu ROUX CLAIR ?** puce : identification gratuite chez vétérinaire, GUYOTON ASSURÉE. Pour indice près permettant la restitution Tél. 06.75.02.49.88, 06.82.34.91.88, contacts : [sosanimauxperdus.fr](mailto:sosanimauxperdus.fr) et [opentailleur.fr/dj07](mailto:opentailleur.fr/dj07). 620293

### OCCASIONS DIVERSES

**MEDUC-SUR-LOIRE**, offre le couple retraité maison avec potager, en échange de l'estimation d'une propriété en Ville. — Tél. 06.28.29.38.08. 679542

### CHASSE PÊCHE

**CHASSE PÊCHE**

### ANIMAUX

**VIDE-MANION**, à brosse, 45, rue de Motocelles (proch. Malesherbes), tous les jours de 10h30 à 18h : collections de timbres, outils de jardinage anciens, vaisselle, petits meubles, livres, tableaux, etc... Tél.06.45.99.88.64 692062

### CHIENS CHIATS

**Vends 8 Chiots Springer spaniel, 3 mâles, 5 femelles, parent LOF, très bon caractère, grand-parents LOF, champion de beauté et de travail. Disponible à partir du 15 septembre 2014, vaccinés et précés. Tél.07.87.68.23.81 679636**

### LA RÉPUBLIQUE DU CLIENT

Président-directeur général : M. Michel BAROUZ  
Directeur général délégué : M. Olivier BOUQUIGNON  
Directeur de la publication, Adress : M. Olivier BOUQUIGNON  
Rédacteur en chef : Mme Christiane BRUNET  
Principale collaboratrice : Groupe La Botanique Centre-France  
Adresses :  
- Direction, rédaction, administration et vente : rue de la Halle - 50423 - 66 7449  
- 45004 CHATEAU-CENET 1  
Tél. 02.38.78.75.80 Télécopie 02.38.78.75.29  
E-mail : [direction.know@centrefrance.com](mailto:direction.know@centrefrance.com)  
- Imprimerie : GCF Boissières - CNP Méry-Mory

**L. FUNDICÉ RÉGIONALE ET LOCALE - Alliance Média, Rue de la Halle - 50423 - 66 7449 45423 REUNION-ALBANS-REUNION - Tél. 01.38.78.04.99.**  
**L. FUNDICÉ NATIONALE (compagnies, annonces classées, certificats de profession) : CCMA-QUINTONIS 305, avenue Le-Jour-de-l'Éve 52575 Boulogne-Billancourt Cedex - Tél. 01.56.38.22.00 - Fax 01.56.38.22.28**  
Numéro de transaction paritaire : 025 1 08951  
Tirage moyen : 39.834 exemplaires - L.E.S.N. 0224750

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale :

Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.8 de l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013, 4,04 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,44 € ht le mm/col.  
Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce créés et publiés dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mis en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs



### Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le président du Conseil Général de Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) sera ouverte : du jeudi 4 septembre 2014 à 9 h 00 au vendredi 3 octobre 2014 à 17 h 00.

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans comme suit : président : M. Patrick Tichit, membres titulaires : MM. Daniel Masson et Jean-Pierre Houdre, membre suppléant : M. Jean-Jacques Rousseau.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture désignés, ci-dessous :

Hôtel du Département, place de la République, 41020 Blois cedex, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Permanence du commissaire enquêteur :

- jeudi 4 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00,

- mercredi 17 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,

- vendredi 3 octobre 2014 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Romorantin-Lanthenay, locaux des services techniques, 41206 Romorantin-Lanthenay cedex, le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, du mardi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Permanence du commissaire enquêteur :

- jeudi 4 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00,

- lundi 15 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,

- vendredi 3 octobre 2014 de 14 h 00 à 16 h 30.

Mairie de Vendôme, Hôtel de Ville, 41100 Vendôme, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermeture au public le mardi matin.

Permanence du commissaire enquêteur :

- jeudi 4 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00,

- lundi 22 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,

- vendredi 3 octobre 2014 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Lamotte-Beuvron, Hôtel de Ville, 41600 Lamotte-Beuvron, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermeture au public le jeudi après-midi. Samedi de 9 h 30 à 12 h 00.

Permanence du commissaire enquêteur :

- vendredi 5 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 20 septembre de 9 h 30 à 12 h 00,

- jeudi 2 octobre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00.

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil Général de Loir-et-Cher : [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Le projet de PPGDND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil Général de Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil Général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service agriculture, gestion foncière et développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au président de la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : [enquetePPGDND@cg41.fr](mailto:enquetePPGDND@cg41.fr) ou par courrier envoyé à M. le Président de la commission d'enquête, élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher, Conseil Général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service agriculture, gestion foncière et développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

## OSCOEURS

### Condoléances

#### La Chapelle-Saint-Rémy Tuffé, Ajain (23) Condé-sur-Huisne (61)

Mme Odette Chevalier (†),  
son épouse;  
ses enfants, ses petits-enfants, arrière-petits-enfants et son arrière-arrière-petit-fils ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur  
André CHEVALIER**  
dit "Raymond"

survenu le 9 août 2014, dans sa 90<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 12 août 2014, à 10 heures, en l'église de La Chapelle-Saint-Rémy**, où le deuil se réunira.

André repose à la chambre funéraire sise, Els Vautcranne à Conneré.

Condoléances sur registre.  
Cet avis tient lieu de faire-part.  
La famille remercie bien sincèrement toutes les personnes qui prendront part à sa peine, et particulièrement ses auxiliaires de vie, Mme Girard, son infirmière et le Dr Vanrechem.

PF Roc Eclair,  
18, place Adrien-Tironneau,  
Le Mans, tél. 02 43 86 61 32.

#### Mayet

Lucienne Ménager, son épouse;  
Jacky, son fils et Jacqueline,  
Julien et Émilie,  
Charles, ses petits-enfants;  
Pénine et Malorie,  
ses arrière-petites-filles;  
sa belle-sœur, ses neveux, nièces,  
toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur Pierre MENAGER**

survenu le 7 août 2014, à l'âge de 87 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 13 août 2014, à 16 h 30, en l'église de Mayet**.  
Pierre repose à la chambre funéraire de Mayet.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Fleurs naturelles seulement.

PF Dulaud, Le Choix Funéraire,  
[www.dulaud.fr](http://www.dulaud.fr), Ecommoy,  
tél. 02 43 42 12 51.

#### Neuville-en-Charnie Loué, Le Mans Tauriac (81)

Mme Aline Mercier, son épouse;  
Alain et Claude Mercier,  
Jean-Pierre  
et Marie-Claire Mercier,  
Colette et Jörn Uhde,  
Michel et Annette Mercier,  
ses enfants;  
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Léon MERCIER**

ouest  
france

membre du réseau

dans  
**nosCOEURS**  
Site de commémoration ludique

#### Sablé-sur-Sarthe Chantenay-Villedieu

M. et Mme Jean-Michel Bebeaud,  
M. et Mme Michel Bouchevreau,  
ses filles;  
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Jacques NERET**

survenu le 9 août 2014, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 12 août 2014, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Sablé-sur-Sarthe**, suivie de l'inhumation au cimetière de Chantenay-Villedieu.

M. Neret repose à la Maison funéraire Bouvet 109, rue Saint-Nicolas, 72300 Sablé-sur-Sarthe.  
Condoléances sur registre.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Bouvet, 109, rue Saint-Nicolas,  
Sablé-sur-Sarthe,  
tél. 02 43 95 02 98.

#### Saint-Paterne Saint-Germain-sur-Sarthe

M. Robert Denis, son époux;  
William et Irène, Martine, Patrick,  
Marie-Christine, Dominique,  
ses enfants;  
ses petits-enfants,  
ses arrière-petits-enfants,  
et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame Yvette DENIS**  
née LAUNAY

survenu le 8 août 2014, à l'âge de 77 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 13 août 2014, à 14 h 30, en l'église de Saint-Paterne**, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Paterne.

Condoléances sur registre à l'église.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
M. Robert Denis,  
15, rue du Bourg l'Abbé,  
72610 Saint-Paterne.

PF Bouillon, Dignité funéraire,  
2, rue Labillardière,  
Alençon, tél. 02 33 26 20 56.

#### Villaines-sous-Malicorne Le Bailleur Malicorne-sur-Sarthe

Philippe (†), Brigitte,  
Isabelle et Philippe Tranchard,  
Michèle et Bruno Letoup,  
Violetta et Fabrice Bourmault,  
ses enfants;  
ses petits-enfants  
et arrière-petits-enfants,  
Madeleine Tétu, Daniel et Jacky,  
ses sœurs et son beau-frère,  
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur  
Raymond  
CHAUDEMANCHE**

survenu à l'âge de 79 ans.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du 1er jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au Conseil Général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service agriculture, gestion foncière et développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex, ainsi que dans l'ensemble des communes où aura eu lieu l'enquête et à la préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Loire). Ces documents seront également publiés sur le site internet www.cg41.fr

## Bon à savoir On doit parfois tolérer l'échafaudage du voisin

Il est abusif de refuser sur son terrain l'échafaudage indispensable pour qu'un voisin procède à des travaux nécessaires. La justice rejette l'argument selon lequel nul n'est tenu de supporter le passage du voisin sur sa propriété et elle refuse d'envisager le remplacement de l'échafaudage par des procédés qui seraient trop coûteux.

Le droit de propriété ne permet pas de refuser une installation provisoire indispensable, lorsqu'elle ne présente pas de véritables inconvénients, lorsqu'il n'existe aucun autre moyen de réaliser des travaux ou encore lorsqu'un autre moyen serait trop onéreux ou interdit pour des raisons de sécurité. Pour la Cour de cassation, même s'il n'y a pas d'obligation légale de prêter son terrain, il peut être abusif de le refuser. De même, réclamer une indemnisation a été jugé injustifié. Cependant, le droit de propriété étant fondamental, l'obligation de prêter son terrain n'a été admise que pour la durée strictement nécessaire. (Cass. Civ 3, 15.2.2012, N° 211).

Page de 41 ans.  
Une cérémonie civique  
briée ce jour, lundi  
11 h 15, en la salle  
mum du Mans.  
Condolances sur  
Une rose en mémoire  
Cet avis tient lieu de  
de remerciements.

PF Lebarric,  
316, rue de Laigné,  
tél. 02 43 72 50 55.

## ouest france

1 journal, 3 cahiers

Les comptes rendus et les résultats  
des événements et des matches  
du samedi dans le cahier  
"sports"

1,05 € seulement

## ouest france

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.  
Cofondateur : M. François Desgrées du Lou.  
Président d'honneur : M. Louis Estrangin.

Société « OUEST-FRANCE »,  
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au  
capital de 300 000 €.  
Siège social : 10, rue du Breil,  
35051 Rennes cedex 9.  
Tél. 02 99 32 60 00  
Télex 730965. Télécopie 02 99 32 60 25.  
Site internet : www.ouest-france.fr

Directeur de la publication :  
M. François Régis Hutin.  
Directeur des rédactions et de l'information :  
M. Jean-Luc Evin.  
Rédacteur en chef :  
M. François-Xavier Lefranc.

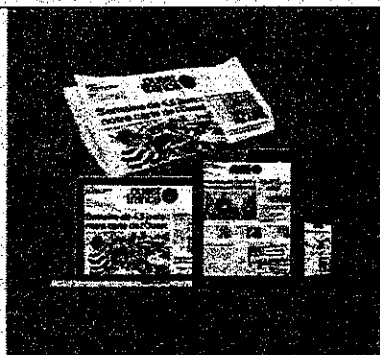
Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations).  
Membres du Conseil de Surveillance :  
MM. David Guiraud, Président, Michel  
Carnedessus, Vice-Président, Denis Boissard,  
Jean Boissonnat, Jacques Duquesne,  
Bruno Frappat, François-Xavier Hutin,  
Benoît Le Goaziou, Mlle Yvonne Le Goaziou,  
M. Jacques Moreau, SIPA représentée par  
M. Georges Coudray, Association Ouest-France  
Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

## Abonnez-vous !

Pour recevoir le journal tous les  
matins chez vous avant 7h30  
dans votre boîte aux lettres  
et dès 5 heures du matin sur vos  
écrans.

Tarifs et offres sur :

abo.ouest-france.fr  
ou appelez au 02 99 32 66 66  
du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi  
de 8h à 12h30.



## Membres du Directoire :

M. François Régis Hutin, Président,  
M. Louis Echelard, Vice-Président, Directeur Général,  
M. Jean-Paul Boucher,  
Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin-Gapsys,  
M. Philippe Toulemonde.

Bureaux parisiens : 91, rue du Faubourg  
Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

## Publicité :

PRECOM, adresse des bureaux :  
voir la rubrique "Ouest-France  
à votre service" de chaque ville.

Audience mesurée par

AUDIPRESSE

autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

www.precom.fr  
www.com-quotidiens.fr  
Commission paritaire n° 0615 C 86666  
N° ISSN : 0999-2138.

## Impression :

OUEST-FRANCE, 10, rue du Breil,  
35051 Rennes cedex 9  
SIGL, Parc d'activités de Toumebride,  
44118 La Chevrolière.  
Société des Publications du Courrier  
de l'Ouest, 4, bd Albert-Blanchoin,  
49000 Angers.

Tirage du 11 août 2014 :  
773 599



## Les obsèques en Sarthe

Déposez gratuitement  
sur www.ouest-

- Allennes :  
14 h 30: Monique E
- Avezé :  
10 h 30: Serge NICI
- Beaumont-sur-Sarthe :  
10 h 30: André NOÛ
- Cérans-Fouilletot :  
15 h 30: Armandine  
rue du Père Merser
- Coulaines :  
14 h 30: Robert CL
- Le Mans :  
10 h 30: Solange J  
11 h 15: Liliane GEN  
11 h 15: Liliane GE  
bier  
15 h 00: Jeanne GC  
16 h 15: Michel BE
- Maigné :  
15 h 00: Liliane MO
- Neuville-sur-Sarthe :  
15 h 00: Carole VA
- Nogent-sur-Loire :  
14 h 30: Michel GE
- Rouez :  
15 h 00: Pierrette LI
- Ruillé-sur-Loire :  
10 h 30: Simone MK
- Sablé-sur-Sarthe :  
15 h 45: Yvette BOL
- Yvré-le-Pôlin :  
11 h 00: Marcel JOI

PF Collet :  
PF Coulon :  
PF Crétois :  
PF Dulaud :  
PF Dulaud :  
PF Funespace :  
PF G :  
PF Gouzéans :

(\*) Les obsèques célébrées

72P01

## Le coup de cœur

5 Gabella  
Nicolas Clément précise qu'elle a  
été bonne deuxième récemment  
dans un quinté. Elle est toujours  
bien au travail et il en attend une  
prestation de choix.

Epicure

## Les entraînements en forme

Pour la victoire : 2 Désillusion,  
9 Alzbra, 5 Gabella, 8 Coco Sun,  
12 Catushaba.  
Pour les places : 11 Shasilka,  
4 Seventh Sense, 10 Cat Melody.

Gimcrack

Placés	Gains	Cote	Notre avis
19/20	45,476	2/1	De la qualité mais semble prise trop haut. A voir.
10/20	100,930	4/1	Une logique prétendant à la victoire dans ce lot.
17/20	56,140	20/1	Désormais bien trop chargée et mieux sur le sable.
13/20	51,500	16/1	Adapté du terrain lourd. Révélation possible.
14/20	61,780	6/1	Régulière et très compétitive. Large crédit de Base.
13/20	39,580	18/1	Peut encore surprendre à l'issue d'un bon parcours.
13/20	84,265	25/1	La forme est souvent capotée en août. En cas de NP.
13/20	12,850	15/1	Bonne rentrée dans un lot relevé. Bien placé tel.
17/20	49,440	7/1	Alligne les places. Doit encore briller de Bas.
12/20	172,840	30/1	Du mieux mais marge réduite dans cette catégorie.
16/20	71,640	10/1	A gagné avec de la marge. Double possible. Tuyen.
16/20	94,520	13/1	Dépens en plus compétitive. Si elle veut. Coup de poker.
16/20	59,380	16/1	Valeur limitée et mieux en bon terrain. Fregat.
9/20	39,450	35/1	Comptera sur une multitude de déficiences.

+ à Clairefontaine lundi

Lundi 11 août 2014

**RIA**  
SOLUTIONS  
Psychologique

pour obtenir le diplôme d'Etat  
à Bruc, Morlaix, Rennes et Saint-Brieuc  
1 an de formation : min 2000  
édition : octobre 2014  
à télécharger sur [www.asparia.eu](http://www.asparia.eu)

2012-02-09 09:00  
2012-02-09 09:00  
2012-02-09 09:00  
2012-02-09 09:00

2 RENNES SAINT-BRIEUC [www.asparia.eu](http://www.asparia.eu)

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :  
[centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale :  
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans l'Art.6 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012, 4 € ht la ligne qui correspond à 1,43 € ht le run/col.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs



Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le président du Conseil général de Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) sera ouverte : du jeudi 4 septembre 2014 à 9 h 00 au vendredi 3 octobre 2014 à 17 h 00.

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans comme suit : président : M. Patrick Tichit, membres titulaires : MM. Daniel Masson et Jean-Pierre Houdre, membre suppléant : M. Jean-Jacques Rousseau.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture désignés, ci-dessous :

Hôtel du Département, place de la République, 41020 Blois cedex, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Permanence du commissaire enquêteur :

- jeudi 4 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 17 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 3 octobre 2014 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Romorantin-Lanthenay, locaux des services techniques, 41206 Romorantin-Lanthenay cedex, le lundi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, du mardi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Permanence du commissaire enquêteur :

- jeudi 4 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 15 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 3 octobre 2014 de 14 h 00 à 16 h 30.

Mairie de Vendôme, Hôtel de Ville, 41100 Vendôme, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermeture au public le mardi matin.

Permanence du commissaire enquêteur :

- jeudi 4 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 22 septembre de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 3 octobre 2014 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Lamotte-Beuvron, Hôtel de Ville, 41600 Lamotte-Beuvron, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermeture au public le jeudi après-midi. Samedi de 9 h 30 à 12 h 00.

Permanence du commissaire enquêteur :

- vendredi 5 septembre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 20 septembre de 9 h 30 à 12 h 00,
- jeudi 2 octobre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00.

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil général de Loir-et-Cher : [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr)

Le projet de PPGDND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Président du Conseil général de Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général de Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service agriculture, gestion foncière et développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au président de la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : [enquetePPGDND@cg41.fr](mailto:enquetePPGDND@cg41.fr)

ou par courrier envoyé à M. le Président de la commission d'enquête, élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher, Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service agriculture, gestion foncière et développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex. En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête.

elle spécialisée en CAO/DAO

**IONS SLUR MESURE :**

AutoCAD • AutoCAD • ZWCAD  
SolidWorks • Artlantis Render /Studio  
Photoshop • Illustrator • InDesign

tous publics • Salariés • Entreprises • DIF  
[www.zarimo.fr](http://www.zarimo.fr) formation@zarimo.fr

leur  
ment

**cips**  
CENTRE D'INFORMATION  
PAYSANNE

Relancez votre activité agricole  
journalière et mensuelle, des conseils  
de bâtiment. Assurez votre avenir  
changement et la complexité de votre  
votre profil. Retrouvez nous

ague «Trouvez votre formation»

**AGE (BAC +5)**

lu Lycée de La Salle

en partenariat avec de nombreux  
des entreprises de l'Ouest.

aux titulaires du DCG.

Renseignements  
5 rue de la Motte Brûlon  
35706 RENNES CEDEX7 - 02 99 87 12 12  
[s.garniermorel@lycee-delasalle.com](mailto:s.garniermorel@lycee-delasalle.com)  
[www.lycee-delasalle.com](http://www.lycee-delasalle.com)

**le cnam**  
Pays de la Loire

t conduite du changement

Préparez un diplôme bac+5 (master)  
à raison d'une semaine par mois  
pendant 2 ans, à compter de novembre.  
Niveau requis : bac+2 ou bac+3  
et expérience professionnelle

Nantes  
25, bd Guy Mollet | 02 40 16 10 95  
[nantes@cnam-paysdelaloire.fr](mailto:nantes@cnam-paysdelaloire.fr)  
[www.cnam-paysdelaloire.fr](http://www.cnam-paysdelaloire.fr)

à raison d'une semaine par mois pendant 2 ans, à compter de novembre.  
Niveau requis : bac+2 ou bac+3 et expérience professionnelle

Nantes  
25, bd Guy Mollet | 02 40 16 10 95  
nantes@cnam-paysdelaloire.fr  
www.cnam-paysdelaloire.fr

## vie sociale familiale (ESF)

le secteur social et médico-social, obtenez un diplôme vous amènera à développer des personnes ou des groupes dans la vie  
www.mfr-bernay.asso.fr

## Roche-sur-Yon Formation continue

à votre carrière : devenez ingénieur généralistes scientifiques et vos capacités à gérer selon vos disponibilités : à distance et si, financement possible. Accessible aux personnes. minimum. Contacts : Vannes : pascal.narie.maillard@icam.fr / 06 60 17 60 70. 16 37 19 36 54. Accueil sur RDV.

## l'agriculture votre métier ! cultes et apprentis

du végétal ou du machinisme agricole, les apprentis, vous propose des formations qui vous permet aussi d'accéder à un métier du CAP au Bac +2. Tout public (demandeur d'emploi en poursuite d'étude). Centre National d'agriculture biologique - Hébergement  
www.cnph.fr - info@cnph.fr - Hébergement  
journal d'info mardi 9 sept. à 9h15.

## Pisani jeu, en commerce de vins

ologie, en commerce des vins, vous nous proposons des formations adaptées à l'exploitation en viticulture biologique, contactez-nous, via un contrat de professionnalisme individualisé correspondant à votre situation professionnelle au 02 41 40 21 30, cfpap.pisani.fr

## AA 49 : 3 sites pour des du CAPA à Ingénieur

ologie, commerce des vins, horticulture, en contrat d'apprentissage sur l'un des sites Ouest Angers. Nous vous proposons (CAPA, BPA, BTS), en commerce agricole (BPA), en travaux paysagers. aide à la recherche d'entreprises.  
www.cfaa49-edgard-pisani.com

toute information peut être sollicitée auprès de M. le Président du Conseil général de Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suivant l'enquête publique, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général de Loir-et-Cher. Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service agriculture, gestion foncière et développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au président de la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : [enquetePPGDND@cg41.fr](mailto:enquetePPGDND@cg41.fr) ou par courrier envoyé à M. le Président de la commission d'enquête, élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher, Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service agriculture, gestion foncière et développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toute observation parvenue par courrier ou par courriel après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le vendredi 3 octobre 2014 à 17 h 00, sera jugée irrecevable.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du 1er jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, service agriculture, gestion foncière et développement durable, place de la République, 41020 Blois cedex, ainsi que dans l'ensemble des communes où aura eu lieu l'enquête et à la préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Loiret). Ces documents seront également publiés sur le site internet [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr)

Commission départementale  
d'aménagement commercial  
de la Sarthe

### Extrait de la décision

## AVIS AU PUBLIC

La commission départementale d'aménagement commercial de la Sarthe a autorisé, à l'issue de sa réunion du mardi 2 septembre 2014 la SAS Direct Distribution, la SARL Sicom 2, le Groupe Herino représentées par M. Hervé et la SCI IF Bener représentée par M. Antoine Frey à créer une zone commerciale de 47 475 m2 de surface de vente, composé comme suit :

- le transfert et l'agrandissement d'un centre commercial et d'une galerie marchande de 31 480 m2 de surface de vente ;
- un Retail Park de grandes et moyennes surfaces de 15 995 m2 de surface de vente.

Le projet comprend également des restaurants et une station-service et de lavage portant à 77 910 m2 la surface plancher. L'extrait de la décision est affiché pendant une durée d'un mois aux mairies du Mans et d'Yvré-l'Évêque, communes d'implantation du projet autorisé.

Commune de LA FLÈCHE

## 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet de révision simplifiée n° 2 du PLU

Par arrêté municipal n° UR140903A070 du 3 septembre 2014, M. le Maire de La Flèche a ordonné l'ouverture d'une enquête

publique sur le projet de révision simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme relatif à la création d'une zone pour l'ouverture d'une carrière sur le lieu-dit « Le Bauchet ». M. Alain Chemin et François Cléac'h ont été désignés respectivement commissaire enquêteur titulaire et commissaire enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 1er octobre 2014 à 9 h 00 au lundi 3 novembre 2014 à 17 h 30 au service urbanisme de l'hôtel de ville (espace Pierre Mendès-France, 72200 La Flèche), où le dossier sera déposé.

Toute observation éventuelle sera consignée sur le registre aux heures d'ouverture habituelles du service urbanisme (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30). Elle pourra être adressée par courrier à l'hôtel de ville, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur tiendra 4 permanences :

- le mercredi 1er octobre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 10 octobre 2014 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le samedi 18 octobre 2014 de 9 h 00 à 12 h 00 (à l'état civil) ;
- le lundi 3 novembre 2014 de 14 h 30 à 17 h 30.

Ce projet de révision simplifiée a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale de l'État. Informations à demander à la ville de La Flèche, maître d'ouvrage de la procédure.

Le rapport du commissaire enquêteur sera disponible au service urbanisme et sur le site internet de la ville ([www.ville-lafleche.fr](http://www.ville-lafleche.fr)) pendant 1 an.

Le numéro du TV Mag du 5 septembre 2014 comprend les encarts suivants : Grand Le Mans "Opel" encart broché, Sarthe "Glinche Automobile" encart glissé, Sarthe Nord Ouest "Opel" encart broché, Sarthe Sud Ouest "Opel" encart broché.

# Réduction des déchets : chacun peut s'exprimer

16/09/2014 05:40

réagir(0)



La collecte et la valorisation des déchets : un enjeu majeur pour les collectivités. - (Photo archives NR)

Comment mieux gérer la collecte et le traitement des déchets ? Le plan élaboré par le conseil général fait actuellement l'objet d'une enquête publique, qui durera jusqu'au 3 octobre.

Jeter ses déchets à la poubelle : quoi de plus banal ? Et pourtant, derrière ce geste simple et quotidien, les enjeux environnementaux mais aussi financiers sont conséquents ! Il s'agit même, pour les collectivités concernées, de l'un des principaux dossiers des décennies à venir. Et comme demain se prépare dès aujourd'hui, le conseil général de Loir-et-Cher a planché sur un « projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux » – le PPGDNDN en langage administratif – pour les 12 ans à venir, avec prévient le Département, « des objectifs aux horizons 2020 et 2026. » Il concerne à la fois les pouvoirs publics et les organismes privés, afin de « coordonner l'ensemble des actions entreprises ».

## Compostage à la maison

Plus qu'une course à l'armement dans le domaine du traitement des déchets, le scénario retenu par le conseil général est celui d'une réduction des volumes. A commencer par celui des ordures ménagères, qui représente environ 315 kg par an et par habitant : à l'horizon 2026, il est prévu de descendre sous le seuil des 300 kg pour atteindre, à l'échelon départemental, près de 104.000 tonnes. Les solutions ? Par exemple réduire le gaspillage alimentaire, ou bien favoriser le compostage à domicile, qu'il est prévu d'augmenter de 50 % pour le porter à 7.000 t. par an. C'est d'autant plus envisageable que près de la moitié de la population du Loir-et-Cher vit en milieu rural.

Autre idée avancée : améliorer la valorisation des ordures, notamment grâce à la mise en place d'une collecte séparée des « biodéchets » auprès de certains professionnels, ce qui implique un tri plus « pointu » à la source. Il est également prévu de recycler plus d'emballages « secs » ainsi que des journaux et des magazines. Le principe vaut pour les apports volontaires en déchetteries, où l'accent sera mis sur les « encombrants », aujourd'hui

insuffisamment recyclés. En la matière, un gain de 40% (38 kg par habitant au lieu de 27 kg) est possible selon le projet du Département. Et une meilleure valorisation, cela signifie des recettes supplémentaires qui sont autant de taxe en moins à régler par les usagers. Autre mesure de bon sens : favoriser le « réemploi et la réparation » d'objets jetés alors qu'ils pourraient encore servir. Un catalogue idéaliste ou la promesse d'actions concrètes ? A chacun d'en juger et de s'exprimer s'il le juge nécessaire : avant d'être adopté par l'assemblée départementale, ce plan fait en ce moment, et jusqu'au 3 octobre, l'objet d'une enquête publique. Chacun peut en prendre connaissance et s'exprimer, le cas échéant auprès de la commission d'enquête dont le rapport sera rendu au conseil général afin de lui permettre d'amender si besoin son projet, avant l'adoption définitive.

pratique

### **Pour participer à l'enquête publique**

Pendant la durée de l'enquête, jusqu'au 3 octobre, il est possible de consulter le dossier et de consigner ses observations sur un registre, dans quatre lieux où des permanences des commissaires-enquêteurs sont également programmées.

- > **Hôtel du département** (place de la République à Blois). Permanence des commissaires-enquêteurs les 17 septembre et 3 octobre (de 14h à 17 heures).
- > **Mairie de Romorantin**. Permanence des commissaires-enquêteurs le 3 octobre de 14h à 16h30.
- > **Mairie de Vendôme**. Permanence des commissaires-enquêteurs les 22 septembre de 14h à 17 heures.
- > **Mairie de Lamotte-Beuvron**. Permanence des commissaires-enquêteurs le 20 septembre de 9h30 à 12h et 2 octobre de 9h à 12 heures.

Christophe Gendry

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX

### CONSEIL GENERAL DE LOIR-ET-CHER

Le Président du Conseil Général de Loir-et-Cher informe qu'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) sera ouverte :

**du jeudi 4 septembre 2014 à 9h00**  
**au vendredi 3 octobre 2014 à 17h00**

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la prévention et la gestion des déchets non dangereux.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans comme suit : Président : Monsieur Patrick TICHIT, Membres titulaires : Messieurs Daniel MASSON et Jean-Pierre HOUDRE, Membre suppléant : Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations sur un registre d'enquête mis à leur disposition dans les lieux, aux jours et heures d'ouverture désignés, ci-dessous :

<b>Lieux de consultation</b>	<b>Jours et horaires d'ouverture au public</b>	<b>Jours de permanence des commissaires enquêteurs</b>
<b>Hôtel du Département</b> Place de la République 41020 BLOIS Cedex	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h Mercredi 17 septembre de 14h à 17h Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h
<b>Mairie de Romorantin-Lanthenay</b> Locaux des Services Techniques 41206 ROMORANTIN-LANTHENAY Cedex	Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h 30 Du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 Le vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 16h30	Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h Lundi 15 septembre de 14h à 17h Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 16h30
<b>Mairie de Vendôme</b> Hôtel de Ville 41100 VENDÔME	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Fermeture au public le mardi matin	Jeudi 4 septembre 2014 de 9h à 12h Lundi 22 septembre de 14h à 17h Vendredi 3 octobre 2014 de 14h à 17h
<b>Mairie de Lamotte-Beuvron</b> Hôtel de Ville 41600 LAMOTTE-BEUVRON	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Fermeture au public le jeudi après-midi Samedi de 9h30 à 12h00	Vendredi 5 septembre 2014 de 9h à 12h Samedi 20 septembre de 9h30 à 12h Jeudi 2 octobre 2014 de 9h à 12h



L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable à partir du site du Conseil général de Loir-et-Cher : [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Le projet de PPGDND a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, tous deux intégrés au dossier d'enquête.

Toute information peut être sollicitée auprès de Monsieur le Président du Conseil général de Loir-et-Cher, responsable du projet de plan.

Suite à l'enquête publique, le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher ainsi que son évaluation environnementale seront adoptés par délibération du Conseil général de Loir-et-Cher.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

Toute observation relative à l'enquête pourra être adressée pendant la durée de celle-ci au Président de la Commission d'enquête par voie électronique à l'adresse courriel : [enquetePPGDND@cg41.fr](mailto:enquetePPGDND@cg41.fr) ou par courrier envoyé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher, Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'aménagement rural et de l'environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

Toute observation parvenue par courrier ou par courriel après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le **vendredi 3 octobre 2014 à 17h00**, sera jugée irrecevable.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la clôture de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public au Conseil général de Loir-et-Cher, Direction de l'Aménagement rural et de l'Environnement, Service agriculture, gestion foncière et développement durable, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex, ainsi que dans l'ensemble des communes où aura eu lieu l'enquête et à la Préfecture de chacun des départements concernés (Loir-et-Cher, Sarthe et Loiret). Ces documents seront également publiés sur le site internet [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

Patrick TICHIT

Le lundi 6 octobre 2014

Président de la commission d'enquête PPGDND 41

220, rue de la Richaudière

41200 Romorantin-Lanthenay

courriel : plmb.tcht41@free.fr

Objet : Synthèse des observations de l'enquête publique menée du 4 septembre au 3 octobre 2014.

Annexe : Procès-verbal de synthèse

Pièces jointes : Copie de l'observation portée sur le registre d'enquête de Romorantin-Lanthenay et du courrier annexé, ainsi que des courriels annexés au registre d'enquête de Blois

Madame,

Aujourd'hui lundi 6 octobre 2014 à 14 heures, je clos l'ensemble des registres de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de Loir-et-Cher.

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du Code de l'environnement, je vous remets ce même jour, joint au présent courrier, le procès-verbal de synthèse de l'enquête qui reprend les observations enregistrées au cours de celle-ci.

Permettez-moi de vous rappeler que l'article cité ci-dessus prévoit que vous disposez de quinze jours pour produire votre éventuelle réponse à ces observations.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Rose WOLMAN

Directeur de l'aménagement du territoire

Et de l'environnement

du Conseil Général de Loir-et-Cher

Hôtel du Département

Place de la République

41020 BLOIS cedex

